

Enquête publique du projet de parc agrivoltaïque de Parnay-Dun sur Auron

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Ma contribution porte sur le paysage.

Rémy CHASSAGNE

Paysagiste D.P.L.G. Diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles

Ancien membre titulaire de la commission Départementale des sites, perspectives et paysage du département du Cher, en tant que personnalité à compétence spécifique et reconnue sur le paysagisme.

Paysagiste conseiller au C.A.U.E. Du Cher de 1984 à 2001

Activité libérale comme gérant de l'atelier « Passages » à Bourges de 2001 à 2017

Retraité et habitant « Les Chaumes » à St Denis de Palin

D'une manière simple, 3 éléments principaux interviennent

**Le sujet** : La production d'énergie

**Le support** : le paysage

**L'apport** : les parcs de panneaux photovoltaïques

De nombreuses contributions apportent des informations sur **le sujet** à savoir la production d'énergie ( le pourquoi, le comment, le où, pour qui, par quel procédé technologique, ...)

Je propose de développer et d'apporter mon expertise sur le résultat entre l'apport et son support.

Tout projet nouveau, de taille modeste ou conséquente, que l'on introduit dans un paysage va être soit neutre, soit valorisant, soit dévalorisant.

**Neutre**, c'est à dire qu'il est si bien à sa place ( on parlera d'intégration réussie ) qu'il semble avoir toujours existé et se fondre dans son lieu d'implantation.

**Valorisant**, souvent issu d'une étude précise et sensible, le projet vient sublimer, révéler les traits caractéristiques d'un paysage ( On parlera d'une mise en valeur réussie )

**Dévalorisant**, le projet est en rupture totale avec l'existant, les impacts sur nos sens ( visuel, olfactif, sonore, ... ) sont multiples, ( on parlera de disqualification , de dégradation d'un lieu de vie).

**Quel paysage constitue notre support ?**

Nous sommes dans la région agricole de la plaine céréalière de la Champagne berrichonne C'est sur ce vaste plateau que l'introduction du machinisme et de la chimie agricole se sont révélés le plus efficient pour entrainer l'agriculture vers sa destinée intensive.

Dans le Cher, seules 3 grandes vallées entaillent ce relief sur son socle calcaire ( les vallées de l'Arnon, du Cher et de l'Auron). Elles constituent des corridors essentiels des trames dites bleues.

La physionomie de cette plaine possède donc une double dimension :

**Les grandes étendues céréalières**/ image dominante, affichant sa réussite économique.

**Les espaces refuges**/ lieu du vivant, de la biodiversité accueillie, concentrée et réfugiée.

Le paysage concerné par le projet se situe dans la vallée de l'Auron et est donc un espace refuge extrêmement précieux par **sa rareté à l'échelle de la plaine céréalière**.

La cohabitation de ces deux entités peut être observée. Mais de nombreux projets de développement industriel para-agricole risquent d'amenuiser, voir de rendre impossible la coexistence entre d'une part les grandes exploitations de cultures et d'autre part les espaces refuges de la biodiversité et de l'humain.

Les espaces refuges sont à la fois les lieux où les habitants, la flore et la faune forment des couloirs et des îlots dans un « océan » d'espace ouvert à faible activité biologique.

### **Quel est maintenant cet apport qui fait l'objet de cette enquête ?**

Des panneaux photovoltaïques placés sur des supports métalliques, disposés en lignes parallèles, sur plusieurs hectares, disséminés sur la rive gauche de la rivière de l'Auron, les différents parcs limités par des clôtures grillagées.

Ce sont donc des produits industriels, manufacturés, répétitifs qui sont totalement antinomique de l'état existant.

La fragmentation créée par la dispersion des parcelles concernées est telle que plus aucune cohérence et sens ne pourront être identifiés visuellement, cognitivement, sensoriellement.

**L'occupation humaine** avec une présence permanente, de détente, de pratiques diverses ( pêche, chasse, promenade, détente, récréative) **des habitants n'est pas prise en compte.** La biodiversité animale et floristique y est plus sérieuse mais c'est en terme d'évaluation et non de finalité.

L'appropriation par la population rurale ne peut pas se faire. Même si peu de gens s'expriment, le mécontentement est grandissant, pour faire face l'information est diffusée par le biais d'association d'habitants paniqués, inquiets, angoissés.

Non, ce n'est pas le bon apport pour ce paysage qui a une longue histoire encore bien lisible quand on le parcourt ( canal et haltes éclusières, réseaux de chemins, boisements, prairies, habitat rural traditionnel, étangs successifs,...) dans une géographie intimiste en creux par rapport au plateau.

Oui, il y a pourtant un projet porté par le département du « canal à vélo », celui-ci doit poursuivre sa descente depuis Bourges en empruntant la vallée. La fréquentation de cette voie douce sera fonction de la qualité des paysages traversés.

En tant que paysagiste, **je ne crois pas à la dissimulation des ouvrages par des aménagements dits paysagers.** Ceux ci sont très aléatoires, les conditions climatiques des dernières années nuisent à la bonne pousse des jeunes plants d'arbres, cela reste toujours visuellement assez artificiel pendant de nombreuses années. L'effet d'écran est loin d'être immédiat.

Monsieur le Commissaire-enquêteur, j'espère être resté focalisé sur le thème du paysage pour vous apporter un éclairage clair et sans équivoque sur la **non adéquation de ce projet dans ce paysage.**

**La dévalorisation du paysage actuel étant certaine,** je donne **un avis défavorable** à ce projet dans sa globalité.